

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2014

Ordre du jour

1. Vente de terrain à Monsieur Arnaud LEMASSON
2. Commission liste électorale
3. Convention SPA
4. Questions diverses

1. Vente de terrain à Monsieur Arnaud LEMASSON

Une demande d'acquisition d'un terrain communal a été formulée par Monsieur Arnaud Lemasson, propriétaire du Moulin de la Planche. Il souhaite acquérir les parcelles cadastrées n°837 et n°840, pour une surface totale de 375 m², afin de construire un garage à côté de sa résidence principale. Le prix de vente du terrain de proximité est fixé à 4,60 € le m². Le conseil municipal accorde la vente de ce terrain (10 voix pour, 0 abstention, 0 contre).

2. Commission liste électorale

Cette commission doit effectuer une révision annuelle de la liste électorale. Elle a pour mission de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues en mairie, de s'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer de figurer sur la liste électorale du bureau de vote. Le conseil municipal doit proposer le nom de trois élus : deux seront désignés par le Préfet (Alain Joumard et Denis Gerenton), et un par le Tribunal (Fabienne Besse).

3. Convention SPA

Comme toutes les mairies qui ne disposent pas d'une fourrière municipale, la Mairie a été sollicitée par la SPA, Société Protectrice des Animaux, afin de signer une convention de partenariat. En cas de signature, la SPA pourrait récupérer les animaux errants capturés sur le territoire de la commune. L'adhésion est fixée à 0.65€ par habitant, soit un coût de 185.25 € pour notre commune. Diverses questions sont soulevées par les élus à la lecture de la convention proposée. Les élus choisissent de ne pas adhérer à cette convention.

4. Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires doit entrer en vigueur dès la rentrée de septembre. La Communauté de Communes réfléchit à la mise en place du temps périscolaire sur l'ensemble des écoles publiques du territoire. Le dossier a été présenté au conseil d'école de Saint Jean Lachalm le 05 juin.

Le temps périscolaire sera organisé de 13h15 à 14h15 le lundi, le mardi et le jeudi. Sur les mêmes horaires, le vendredi, les enfants seront accueillis pour un temps d'étude surveillée. Le soutien scolaire assuré par les enseignants aura lieu sur ces mêmes horaires. Par contre, l'intervention de la DUMISTE, Véronique Jacques, continuera à se faire sur le temps scolaire afin que tous les enfants bénéficient de cet enseignement.

Cette mise en place entraîne un raccourcissement de la pause méridienne de 15 minutes.

Les inscriptions des enfants aux activités périscolaires se feront pour toute la durée d'une période. Ainsi, pour la première période, jusqu'aux vacances de Toussaint, les activités proposées seront réparties comme suit :

- Lundi : un groupe à la sieste avec une ATSEM, un groupe en activités jeux éducatifs avec une ATSEM (des malles de jeux ont été achetées par la Communauté de

Communes et les ATSEM ont suivi une formation pour la prise en main), un groupe avec Monsieur Varlot, intervenant extérieur proposant une activité Scrabble.

- Mardi : même schéma et un groupe avec Marion Decultis, intervenante de la Communauté de Communes pour des activités de lecture.
- Jeudi : même schéma et un groupe avec Anthony Gentes, animateur sportif.

La mise en place de ces nouveaux rythmes va entraîner une modification du ramassage scolaire (deux trajets supplémentaires le mercredi matin, pas de cantine ce jour-là).

La mairie doit également réfléchir aux contrats des ATSEM, car elles seront mises à disposition de la Communauté de Communes à hauteur totale de 3 heures par semaine chacune. La mairie va créer deux postes dans le cadre de la fonction publique territoriale à 24 heures par semaine, les profils de poste nécessitent le CAP Petite enfance ou le BAFA. La commission de recrutement se déroulera courant juillet 2014, avec le concours du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire ajoute que, malgré les difficultés de mise en place, ceci se fait dans un souci de collaboration entre la Communauté de Communes, la Mairie, les enseignants et les ATSEM.

5. Dossier Méthanisation

Suite à la lecture du projet « Méthanisation », Philippe Coste soulève plusieurs points et demande des éclaircissements à Monsieur le Maire.

Qui sera le porteur du projet ? La Société d'Economie Mixte « SJL énergies ».

Quelle est la constitution exacte de la SEM ? La Mairie détient 51 % des parts, 49 % sont détenus de façon égale par les agriculteurs, avec un capital à terme de 50 000 €.

Qui sera l'utilisateur de la chaleur produite ? Un dossier est en cours d'instruction, afin de construire une usine de granulés de bois, notamment en termes de financement, de structure et d'emploi. Dans ce projet, la totalité de la chaleur serait utilisée par cette usine. Mais la mairie souhaite de solides garanties quant à la pérennité de ce projet.

Quel est le montant de l'investissement ? Celui-ci est en cours d'affinage en fonction du fournisseur qui sera retenue. Le dossier a été déposé à l'appel à projet de l'ADEME de l'automne 2013 afin de bénéficier du maximum de subvention qui ne serait plus possible aujourd'hui.

Quelle sera la localisation de cette unité de méthanisation ? Philippe Coste rappelle que certains élus du Conseil s'opposent à son implantation à l'entrée du bourg. A ce jour, l'implantation n'est pas clairement définie, car cela dépend du destinataire de la chaleur. Philippe Coste fait remarquer que si le projet d'usine de granulés de bois voit le jour, l'unité pourra se trouver plus en retrait de l'entrée du bourg.

6. Chemins communaux

Joël Faisandier, adjoint chargé de la voirie, précise que les employés communaux terminent la remise en état du chemin de contournement du bourg (derrière le garage de la commune, la salle des fêtes, en direction de la route de la Glotonie).

Il est prévu une réfection du chemin du tour du lac de Conil, puis du chemin entre le Villard et Arzac.

Suite à des remarques de la part des élus, Joël Faisandier convoquera une réunion de la Commission voirie, afin d'établir le planning des réfections.

Concernant les travaux de débroussaillage entrepris avec l'épareuse de la Communauté de Communes, le contrat conclu avec Yoann Grasset a pris fin au 10 juin. Cependant, les bords des routes doivent être fauchés. L'entreprise Cubizolles de Saugues a été retenue pour ces travaux par la Commune.

7. Divers

L'habillage des containers à poubelles doit être relancé.

Visite de la maquette barrage de Poutès. EDF invite les personnes qui souhaitent faire une visite de la maquette le 9 ou 10 juillet prochain. Une vingtaine de personne du territoire pourraient réaliser cette visite (renseignements en mairie).

Camp Scouts : 3 camps de scouts sont prévus cet été sur le site d'Arzac sur la commune, du 15 juillet au 31 août. Le suivi et la vérification de ces camps seront assurés par la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.